

Cour des comptes



Chambres régionales
& territoriales des comptes

LE CONTRÔLE DES HÔPITAUX PAR LES CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES

SÉMINAIRE EURORAI , PALMA DE MAJORQUE

Carole Collinet, présidente de la section hospitalière
Chambre régionale des comptes Grand Est

20 octobre 2022



I. L'ORGANISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ



LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EN FRANCE :

Près de 3 000 établissements de santé (2 989 en déc.21)

1 347 hôpitaux publics (180 CHR, 936 CH, 92 CHS)

972 établissements privés à but lucratif (cliniques)

670 établissements privés à but non lucratif

1,36 M d'emplois salariés + activité libérale (42 000 emplois, à 84% dans les cliniques)

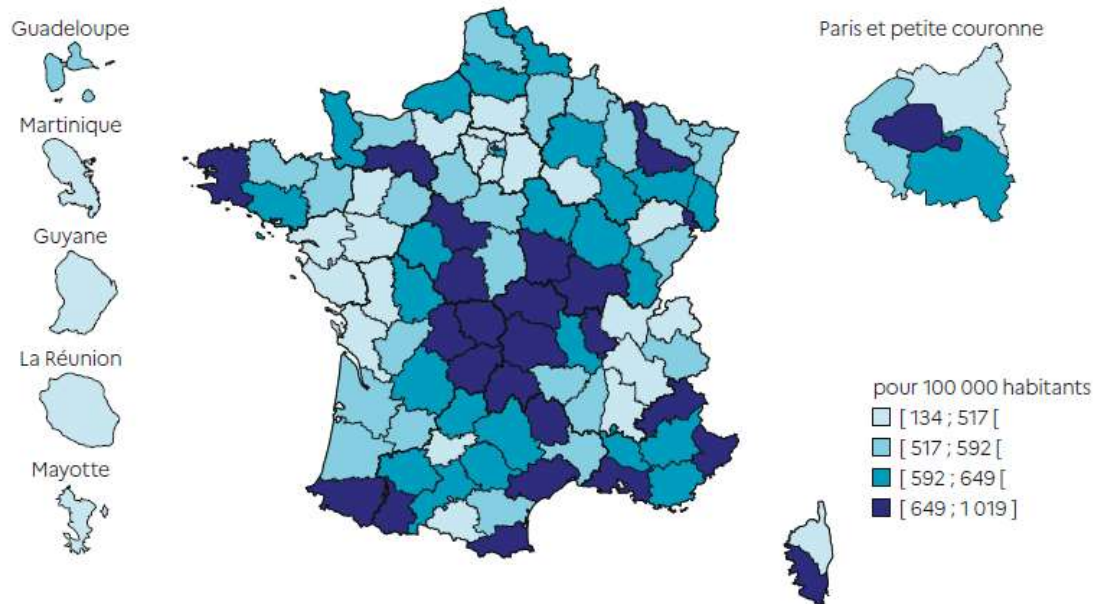
(pour mémoire, la France compte en parallèle ou complément 215 000 médecins de ville en activité – âge médian : 53 ans)



LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ EN FRANCE

387 000 lits (hospitalisation complète), 80 000 places
Mais une répartition territoriale contrastée

Carte 1 Densité de lits d'hospitalisation complète au 31 décembre 2020 par département



Note > Les bornes correspondent à une répartition en quartiles.

Champ > France entière (incluant Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA. Disciplines de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO), psychiatrie, soins de suite et de réadaptation (SSR) et soins de longue durée.

Sources > DREES, SAE 2020, traitements DREES ; Insee, estimation de la population au 1^{er} janvier 2020.



LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE

2016 : établissements publics de santé regroupés en 136 GHT

Objectif : faciliter les mutualisations et la logique de parcours de soins (meilleure structuration des filières)

Un établissement support (CHU) et jusqu'à 20 établissements membres sur des territoires de 100 000 à 2 M d'habitants

Un projet médical et un projet de soins partagés

Etablissements psy pas obligatoirement rattachés, et souvent un regroupement parallèle des structures privées



LES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRE

Des **fonctions mutualisées** au niveau des établissements supports :

- Les achats
- Les systèmes d'information (avec une volonté de convergence)
- Le département d'information médicale
- La formation
- Les ressources humaines (depuis 2021)

Services communs (imagerie médicale, biologie et pharmacie) et possibilité de mutualisations entre établissements (services administratifs, équipes médicales...)



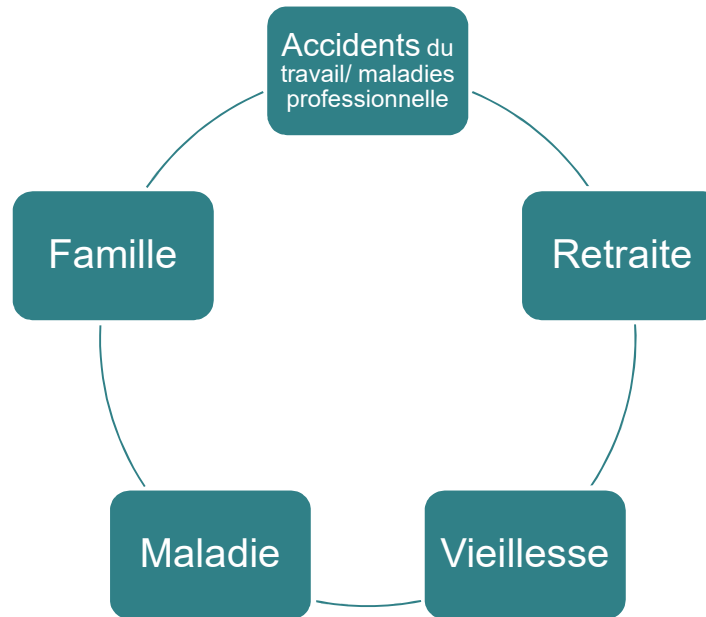
LE RÔLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

- ❑ Définit le **programme régional de santé**, décliné en schéma d'organisation régionale de la santé
- ❑ Contractualise avec les établissements de santé : **contrat d'objectifs et de moyens** (auquel est annexé si besoin **un contrat de retour à l'équilibre financier**), décliné au niveau des EPS dans le projet d'établissement et dans ses contrats de pôle
- ❑ **Contrôle l'hôpital sur le respect du CPOM (notamment sur la qualité des soins)**
- ❑ Gère les autorisations d'activité
- ❑ **Valide les budgets des EPS**
- ❑ Si nécessaire doit donner son avis sur les opérations d'emprunt



LA SÉCURITÉ SOCIALE EN FRANCE

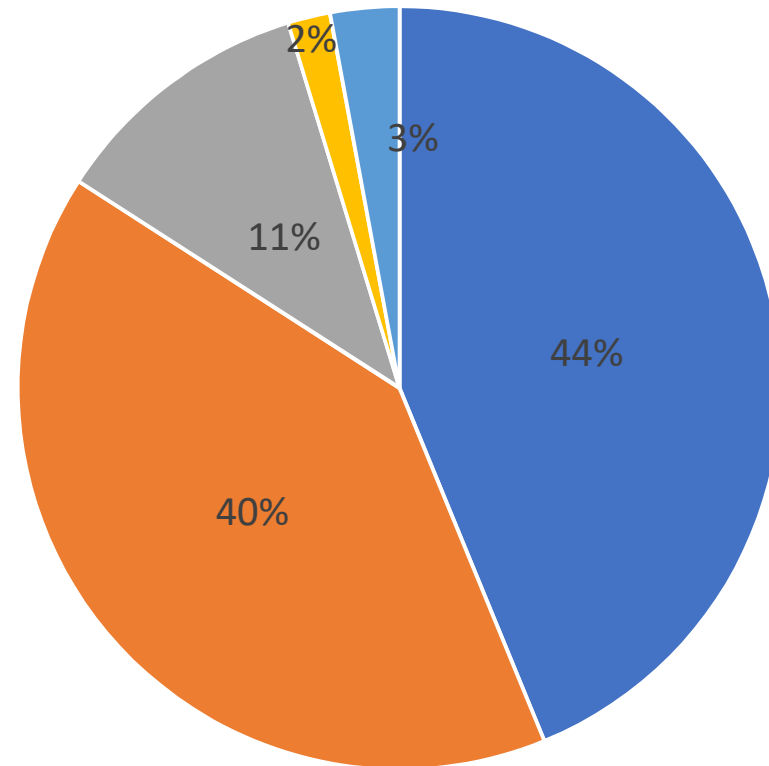
Un poids important dans les dépenses publiques : 813 Mds€ en 2021 (35% du PIB) – Un objectif d'évolution des dépenses





LA BRANCHE MALADIE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (DE L'ORDRE DE 240 MDS € EN 2021)

Soins de ville	105
Etablissements de santé	96,6
Etablissements médico-sociaux	26,8
Fonds d'intervention régionale	4,3
Autres	7

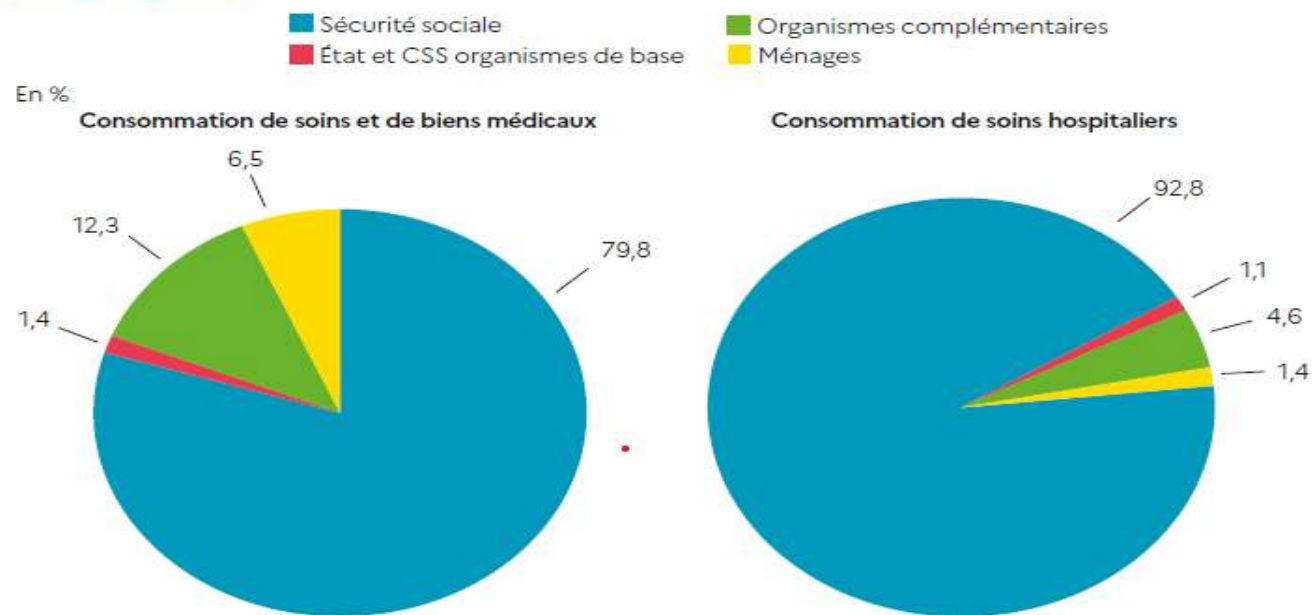




LE FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DE SOINS HOSPITALIERS

UN FINANCEMENT DE LA CONSOMMATION DE SOINS HOSPITALIERS EFFECTUÉ À PRÈS DE 93% PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE

Graphique 3 Structure de financement de la consommation de soins en 2020



CSS : complémentaire santé solidaire.

Champ > France entière (non compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy), y compris le SSA.

Source > DREES, comptes de la santé.



II. LES MODALITÉS D'INTERVENTION DES CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES



LES MODALITÉS D'INTERVENTION DES CHAMBRES

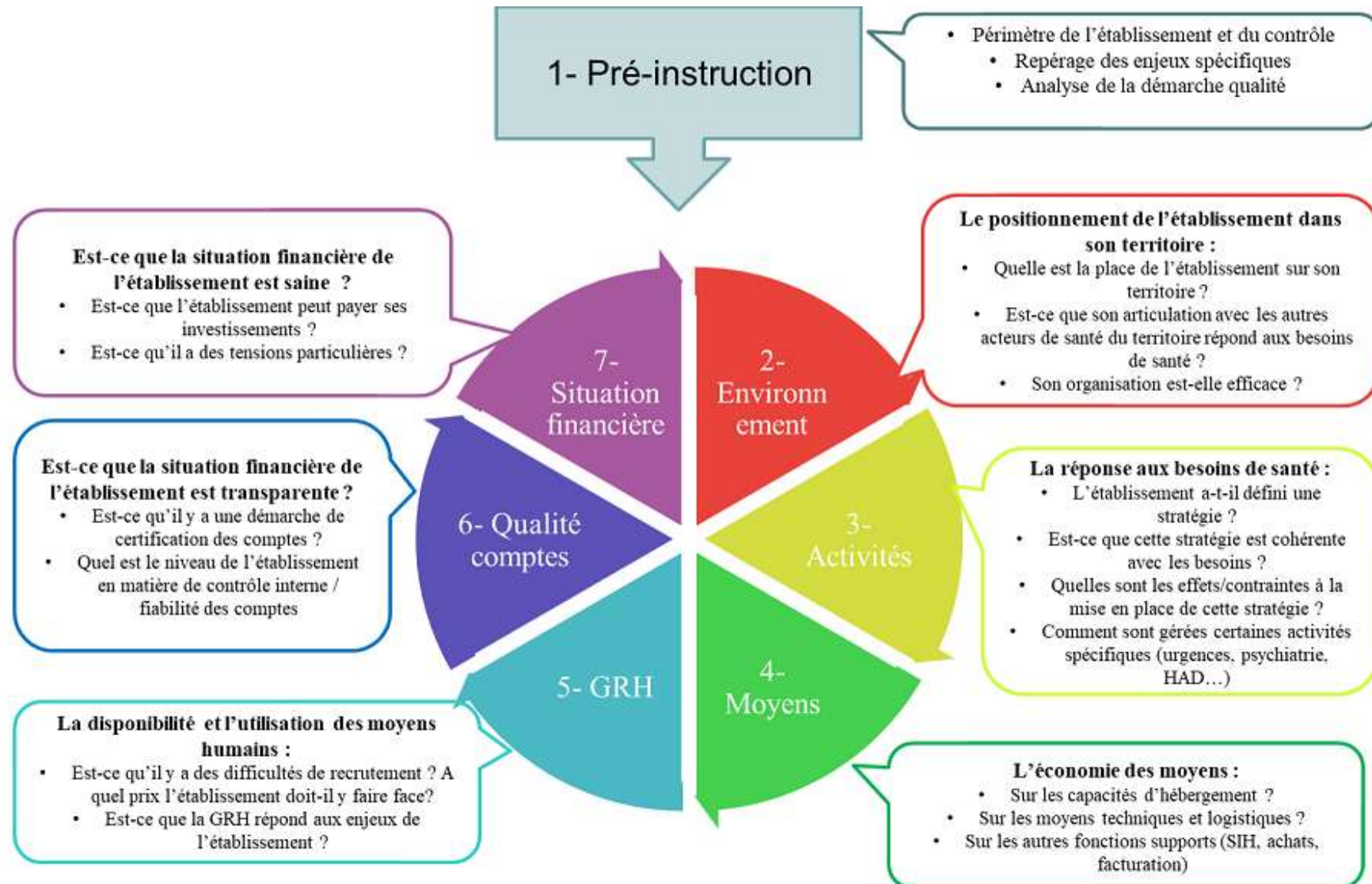
- ❑ Compétence sur les hôpitaux du ressort territorial de la Chambre, par délégation de la Cour des comptes.

- ❑ Si le contrôle des établissements publics de santé est exercé depuis maintenant de nombreuses années par les chambres régionales des comptes, celui des **établissements privés** n'a été ouvert que depuis 2017

- ❑ Il nécessite préalablement (seulement pour les cliniques), une demande de compétence au ministère public (en précisant qu'il s'agit d'une personne morale, qu'elle exerce une mission de santé publique et que ses activités sont financées par l'assurance maladie)



LES AXES DE CONTRÔLE





LES ENQUÊTES COMMUNES

Enquêtes intégrées au contrôle de gestion, menées par plusieurs chambres régionales des comptes et par la Cour sur une problématique.

Quelques exemples :

- Complémentarité et concurrence entre établissements de santé publics et privés
- Personnes handicapées vieillissantes
- Soins de premier recours



MODALITÉ DE COLLECTE DE L'INFORMATION

- De nombreuses bases de données (répertoire national des établissements, principaux indicateurs financiers, présentation de l'activité et du marché...)
- Les échanges avec l'établissement et les documents transmis
- Les sources d'information complémentaires : notamment les échanges avec d'autres administrations de l'Etat (Agence régionale de santé, préfecture, ...)



LES MOYENS DÉDIÉS

- Néanmoins, peu de compétences au sein des chambres régionales des comptes, mobilité des personnels :
à la CRC Grand Est, au mieux 6 contrôles d'hôpitaux ouverts par an



III. PRINCIPAUX CONSTATS OPÉRÉS



UN HÔPITAL EN MUTATION

- ❑ Virage ambulatoire

- ❑ Néanmoins l'hôpital concentre les situations les plus complexes (les cliniques se réservant en général les cas les plus simples et les plus rapides à traiter)

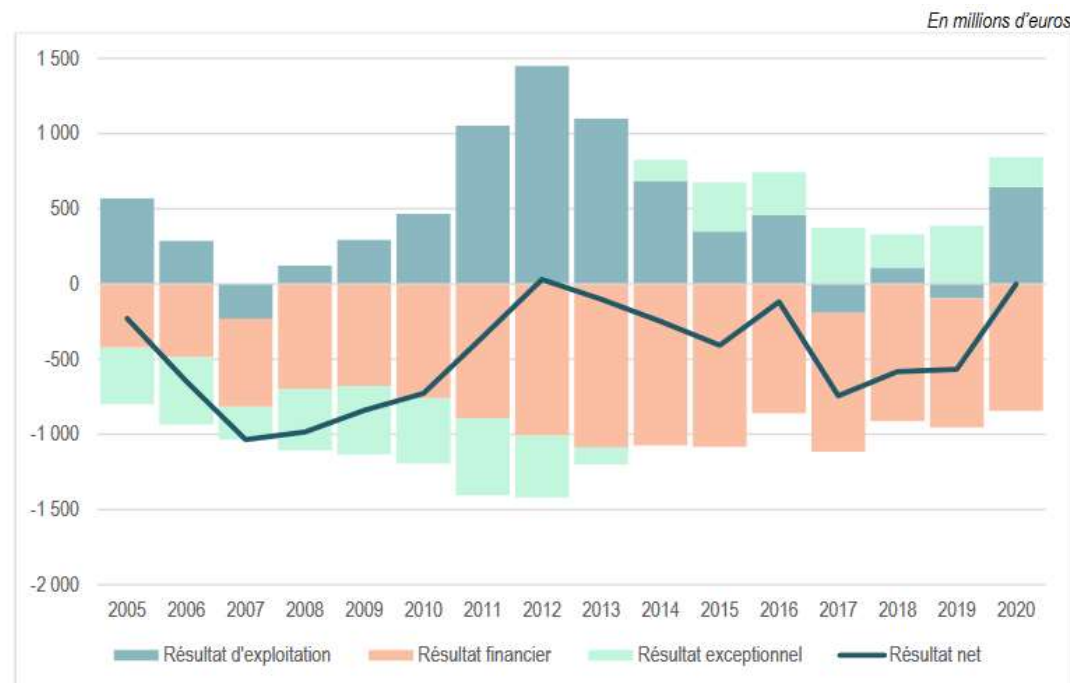
- ❑ Une présence territoriale inégale et encore une coordination perfectible entre établissements et avec la médecine de ville

- ❑ Nouveaux enjeux médicaux (pandémies...) et leurs incidences sur l'offre de soins, les investissements, la formation, l'organisation des établissements de santé...



UNE SITUATION FINANCIÈRE CONTRASTÉE

- ❑ Des différences entre établissements publics et privés lucratifs sur **les immobilisations** : un patrimoine important pour les hôpitaux, souvent en location pour les cliniques (patrimoine à l'actif de sociétés civiles filiales)
- ❑ Un résultat en quasi équilibre en 2020 (ensemble des hôpitaux)





UNE SITUATION FINANCIÈRE CONTRASTÉE

- ❑ 40% des établissements publics sont en déficit (1 clinique sur 4)
La moitié de ce déficit (838 M€) est concentrée sur 10 établissements

- ❑ 24 hôpitaux réalisent un excédent cumulé de 481 M€

- ❑ La dette des hôpitaux, stable, est de 30 Md€
La capacité de désendettement moyenne est de 6,8 ans.
31% des établissements sont en surendettement



UNE SITUATION FINANCIÈRE CONTRASTÉE

❑ Investissements : 3,9 Md€ en 2020

Seulement 4,4% des recettes

➡ Un taux de vétusté qui s'accroît, sur les équipements plus que sur les constructions

Néanmoins, dans le même temps, les dotations pour investissement sont stables et la capacité d'autofinancement progresse : une situation conjoncturelle?



CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE

- ❑ Garanties apportées par l'Etat pour compenser les dépenses supplémentaires et les pertes de recettes liées aux déprogrammations
 - Ont parfois pu permettre de masquer une dégradation de la situation financière réelle
 - Le bénéfice de l'établissement peut parfois être difficile à apprécier faute de comptabilité analytique (y compris dans des groupes de cliniques importants)
 - Certains établissements privés ont reprogrammé rapidement leurs opérations et repris une activité quasi-normale, faisant porter la prise en charge sur le public, en continuant parfois à bénéficier des garanties

- ❑ Une mise en exergue du rôle stratégique des soignants et une revalorisation salariale qui pèsera sur les budgets



TENSIONS SUR LES RECRUTEMENTS

- ❑ Tensions sur certains métiers (infirmiers de bloc opératoire par exemple) ou certains secteurs (urgences...)
- ❑ Des solutions mises en œuvre par les établissements pour renforcer leur attractivité qui ne sont pas toujours conformes au droit (indemnités, temps de travail, contrôle de l'activité libérale...)